




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-192**

**Séance publique du**

**5 avril 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1261575-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A SOLIDARITÉ EAU SUD**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2024

-----

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte BILLOT  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame ZERKANI-RAYNAL Karima

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : HUMANITAIRE INTERNATIONAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A SOLIDARITÉ EAU SUD - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, mènent des projets concrets dans le domaine de l'aide humanitaire et de la solidarité internationale.

Au titre de l'année 2024, je vous propose donc d'encourager et d'accompagner la structure suivante :

**SOLIDARITÉ EAU SUD**

Cette association a pour objet d'apporter son aide et son soutien aux communautés villageoises défavorisées de pays en voie de développement pour réaliser et gérer les équipements de base leur permettant de mobiliser l'eau pour assurer leurs besoins vitaux et leur permettre de valoriser cette ressource au service de leur développement.

Elle prévoit en 2024 d'apporter son soutien au village de MEYOS, au CAMEROUN, pour améliorer les conditions sanitaires de sa population.

Le projet comprend la création de 5 forages d'eau disséminés dans le village (pour limiter les distances parcourues par les femmes et fillettes pour aller puiser de l'eau), la réalisation de 2 blocs de 8 latrines (l'un au centre du village et l'autre dans l'école) et un programme

d'information et de formation en Hygiène – Sécurité – Environnement. L'ensemble de ces actions permettra de diminuer les maladies hydriques, notamment responsables d'un fort taux d'absentéisme à l'école.

Tiers	Association	Subvention exceptionnelle 2022	Subvention exceptionnelle 2023	Proposition de subvention exceptionnelle 2024
62923	SOLIDARITÉ EAU SUD	3 200 €	0	4 700 €

A cet effet, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, au titre de l'Humanitaire international, pour l'année 2024, d'une subvention exceptionnelle de 4 700 € à Solidarité Eau Sud, pour son projet de «installation de 5 pompes de forage et 2 blocs de 8 latrines dans le village de Meyos»;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, sur la ligne budgétaire 1779/ 024-65748-930, qui présente les disponibilités suffisantes;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu à l'Humanitaire international à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2024-192 - HUMANITAIRE INTERNATIONAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A SOLIDARITÉ EAU SUD -

Présents et représentés : 55  
Présents : 40  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 55  
Pour : 55  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

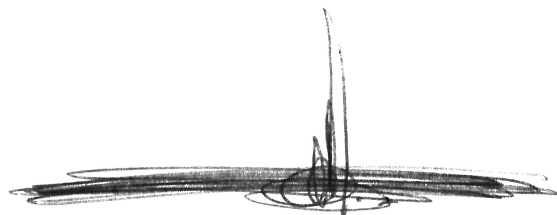
N'ont pas pris part au vote

NEANT

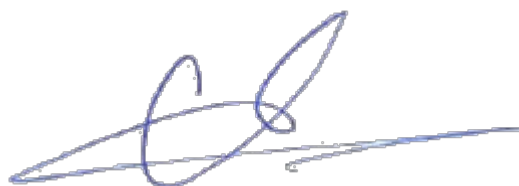
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»